



Attestation de capacité professionnelle de transport de personnes de + 9 places

■ LE MÉTIER

Sont considérés comme des transports publics routiers de personnes, tous les transports routiers urbains et non urbains de personnes, à l'exception des transports qu'organisent pour leur propre compte, des personnes publiques ou privées, ainsi que les transports effectués par les taxis, les voitures de tourisme avec chauffeur, les ambulances et les voitures de pompes funèbres.

Pour les entreprises qui exercent leur activité à l'aide de véhicule de plus de 9 places, l'attestation de capacité professionnelle est exigée de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité de transport ou de location.

■ OBJECTIF

Préparer l'apprenant dans les meilleures conditions en travaillant les matières prévues à l'examen de l'Attestation de capacité de transport permettant l'exercice de la profession de transporteur lourd de personnes.

■ LE PROGRAMME

- A - Éléments de droit civil
 - B - Éléments de droit commercial
 - C - Éléments de droit social
 - D - Éléments de droit fiscal
 - E - Gestion commerciale et financière de l'entreprise
 - F - Accès au marché
 - G - Normes et exploitation techniques
 - H - Sécurité routière
- Synthèse du stage
 - Examen



Public

- Toute personne désirant exploiter une entreprise de transport de personnes à l'aide de véhicules de plus de 9 places assises.



Prérequis

- Pas de prérequis



Durée

- 175 heures



Dates

- Nous contacter



Métiers visés

- Cette attestation permet de gérer et exploiter une structure de transport routier de voyageurs avec des véhicules de plus de 9 places.



Blocs de compétences

- Sans objet



Modalités d'admission

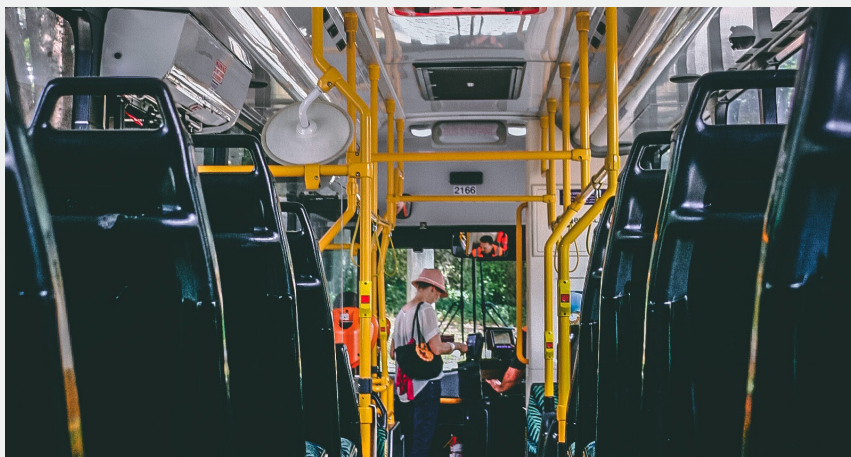
- Admission sans disposition particulière

■ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation
- Supports pédagogiques et annales d'examens

■ MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pendant la formation, des évaluations formatives accompagnent la fonction de régulation en évaluant le degré d'acquisition du stagiaire au regard des objectifs visés.
- L'examen écrit, d'une durée totale de quatre heures, est organisé par la DREAL et se compose :
 - D'un questionnaire sous la forme de QCM portant sur l'ensemble des matières (sur 100 points)
 - D'une épreuve portant sur la gestion et l'exploitation de l'entreprise et pouvant faire appel à l'ensemble des connaissances, composée de questions et d'exercices exigeant une réponse rédigée (sur 100 points)



Accessibilité

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap
- Possibilité d'adapter la formation aux personnes à mobilité réduite (nous contacter)



Indicateurs de résultats

- Taux de réussite : nouvelle action
- Taux de satisfaction : nouvelle action
- Taux d'insertion : nouvelle action



Coût de la formation

- 3500 euros



Financement

- CPF
- Pôle emploi
- Région
- Financement personnel
- Plan de formation de l'entreprise



Délais d'accès

- Entrée permanente



Validation

- Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance de l'Attestation de capacité de transport de personnes supérieur à 9 places par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Consulter le calendrier

(Disponible Prochainement)

Contact



www.cefora.re



0262 24 40 49



contact@cefora.re



3 Avenue Théodore Drouhet
Local 1 - ZAC 2000
97420 Le Port